Le journal de l'eau et de l'environnement

LA REVUE DES USAGERS CLIENTS DE LA SEMERAP EAU PUBLIQUE





Sommaire

LA SEMERAP SPL

PAGE 3

LA SEMERAP À L'HEURE DE LA COVID-19 PAGES 4 ET 5

LA SEMERAP **UNE ENTREPRISE PUBLIOUE PERFORMANTE** PAGES 6 ET 7

L'ACTUALITÉ **DE VOTRE SYNDICAT ET DE VOTRE VILLE BASSE-LIMAGNE** PAGES 8 ET 9

PLAINE DE RIOM **PAGES 10 ET 11**

SIAREC **PAGES 12 ET 13**

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS PAGE 14

PARTENARIAT HUMANITAIRE **VIVRE EN BROUSSE** PAGE 15

Coordinatrice de production : Noémie Déléris Responsable de production :





Édito

Dans cette période de crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons, l'ensemble du personnel de la SEMERAP est resté mobilisé pour assurer la continuité du service public de distribution de l'eau potable et de l'entretien des ouvrages, réseaux, châteaux d'eau, stations d'épuration, etc.

Nouvellement réélu à la présidence du Conseil d'administration de la SEMERAP, cette mobilisation n'est qu'une motivation supplémentaire en ce qui me concerne pour continuer à assumer cette fonction. Pouvoir compter sur du personnel compétant et efficace est essentiel pour pérenniser et développer un grand service public de l'eau et/ou de l'assainissement.



Être à l'écoute des collectivités actionnaires de notre Société publique locale (SPL), répondre à leurs besoins, et apporter un service de qualité aux consommateurs est mon engagement premier.

Maurice DESCHAMPS Président de la SEMERAP



EXPO PHOTOS À LA SEMERAP

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association STÉNOPÉ, la SEMERAP vous propose depuis le 1er octobre et jusqu'au 5 janvier prochain, de découvrir les œuvres du photographe André Hébrard « Odyssée d'Eau » dans son hall d'accueil.

« Au départ de ce projet j'ai souhaité mettre en valeur la beauté des cours d'eaux et ruisseaux autour du Pays de Riom (la Morge, le Sardon, les Gorges d'Enval...). Cette démarche a donné naissance à un recueil de photos, illustré par des poèmes et Haïkus (Éditions Créer). » Odyssée d'Eau est un voyage artistique à travers la représentation de l'eau dans tous ses états.

La SEMERAP SPL,

une société gérée par vos élus locaux

Le capital des SPL (Sociétés publiques locales) est entièrement détenu par les collectivités territoriales qui en assurent la gouvernance. Elles se voient ainsi confier la réalisation ou la gestion de multiples missions et services d'intérêt général. La satisfaction du plus grand nombre, et non la recherche du profit, guide leurs actions.

L'une des principales forces des SPL réside dans la connaissance du territoire dans lequel elles sont enracinées grâce à l'implication des élus territoriaux dans la gouvernance de l'entreprise.

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, les nouveaux représentants des collectivités territoriales en charge de la gestion de l'eau ont été mandatés pour représenter leur collectivité ou leur



Les nouveaux élus de la SEMERAP en réunion à Joze

syndicat au conseil d'administration de la SEMERAP. Le 5 octobre dernier, ils se sont réunis dans les locaux du SIAEP de Basse-Limagne à Joze, afin

d'élire le nouveau bureau de la SPL et d'en assurer la gouvernance dans la continuité. Maurice Deschamps a été réélu Président de la SEMERAP.

Les représentants des collectivités au Conseil d'administration de la SEMERAP

NOMS

Monsieur Maurice DESCHAMPS Monsieur **René LEMERLE** Monsieur Pierre BOUTET Monsieur Jean-Michel GALTIER Madame Marie-Andrée BERKES Monsieur Patrice GAUTHIER Monsieur Guillaume DAUPHANT

FONCTION DANS LE C.A.

Président de la SEMERAP 2^{ème} Vice-Président de la SEMERAP 3^{ème} Vice-Président de la SEMERAP Secrétaire du C.A. de la SEMERAP

ORGANISME REPRÉSENTÉ

Siaep Basse Limagne Siaep Plaine de Riom Assemblée des Petits Porteurs

Monsieur **Daniel DUMAS** Madame Amalia QUINTON Madame **Agathe DEMAS** Monsieur Luc CAILLOUX Monsieur Grégory BONNET Monsieur Marc CARRIAS Madame Jocelyne LELONG Monsieur Jean-Jacques MATHILLON Monsieur José BELDA Monsieur Pierre PECOUL Monsieur Luc CHAPUT

Administrateur de la SEMERAP Administratrice de la SEMERAP Administratrice de la SEMERAP Administrateur de la SEMERAP Administrateur de la SEMERAP Administrateur de la SEMERAP Administratrice de la SEMERAP Administrateur de la SEMERAP Administrateur de la SEMERAP Administrateur de la SEMERAP Administrateur de la SEMERAP

Siaep Basse Limagne Siaep Basse Limagne Siaep Basse Limagne Si Sioule et Morge Si Sioule et Morge Si Sioule et Morge Si Sioule et Morge Siaep Plaine de Riom Siarec Assemblée des Petits Porteurs

La SEMERAP à l'heure de la COVID-19

Face à la crise sanitaire induite par la pandémie COVID-19, la SEMERAP s'est organisée pour assurer la continuité des services publics essentiels de l'eau et de l'assainissement, tout en protégeant la santé de ses salariés, les deux priorités absolues de la Société publique locale.



Mesures prises lors de la période de confinement

Pendant toute la durée du confinement, les activités non essentielles au maintien de la production et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, et gestion des urgences ont ainsi été suspendues et en particulier : l'accueil physique du public, les travaux neufs de canalisation, les travaux de branchements neufs, le renouvellement à neuf d'installations, les contrôles d'installation d'assainissement individuel et les contrôles de branchement à l'assainissement collectif, le balayage des

voiries, le contrôle des poteaux incendie, la recherche de fuite préventive, le remplacement de compteurs, et l'hydrocurage préventif.

L'ensemble des activités a pu reprendre à l'issue du confinement. En particulier les chantiers de réalisation des branchements prévus sur la période ont été reprogrammés au cours de l'été, conduisant toutefois à un décalage de 2 mois de l'ensemble des chantiers prévus jusqu'à fin 2020.

La continuité de service assurée

Dans ce contexte, la mobilisation des équipes a été totale afin de maintenir sans aucune interruption les services publics essentiels de l'eau et de l'assainissement avec par exemple la réalisation d'un gros chantier sur le champ captant de Limons, le remplacement de pompes sur des puits de captage ou l'entretien de bassins d'aération de stations d'épuration.

Entretien d'un bassin d'épuration



Remplacement de pompe



Les conditions d'accueil du public

L'accueil physique au public au siège à Riom a pu être réouvert, après mise en place de l'ensemble des mesures visant à assurer la sécurité des usagers comme des salariés, le 1^{er} juillet 2020.

Il est toujours recommandé d'effectuer toutes les démarches par téléphone ou via le portail abonné Internet. Si vous souhaitez vous déplacer physiquement, c'est possible. Mais n'oubliez pas de vous munir de votre masque, obligatoire dans les locaux de la SPL.







La gestion publique solidaire pour l'équipement en masques

Alors que la disponibilité des masques de protection était pour le moins difficile durant la période de confinement, les collectivités et opérateurs en charge de l'eau et de l'assainissement, en gestion publique, se sont organisés solidairement au niveau national, afin de mettre à disposition des masques de protection adaptés aux agents en charge de l'exploitation quotidienne des stations d'épuration. Ces agents dont le travail s'effectue en bout de chaîne, là où tous les effluents d'eaux usées se concentrent étaient en effet les plus exposés au risque de contamination par le virus de la COVID-19.

Dans ce contexte, la SEMERAP et la Métropole de Clermont-Ferrand ont ainsi pré-financé des masques mis à disposition des opérateurs en gestion publique sur l'ensemble des 4 départements d'Auvergne, du Cher et de la Nièvre. La SEMERAP a également été centre logistique et de distribution des masques pour l'ensemble des opérateurs en gestion publique de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Pas de coronavirus dans l'eau potable

Comme le rappelle l'Organisation mondiale de la santé, le virus responsable de la COVID-19 ne se propage pas au travers des réseaux d'eau potable à partir du moment

où le traitement de l'eau suit les recommandations des Directives de qualité d'eau de l'OMS publiées en 2017. C'est le cas pour l'eau produite et distribuée par la SEMERAP. La désinfection au chlore mise en œuvre sur l'ensemble des sites de production garantit qu'aucun virus ne puisse être introduit ou se propager dans les réseaux d'eau potable.





SAUVONS DES VIES

portons un masque, appliquons les gestes barrières, et respectons une distance physique d'au moins 1 m entre chaque personne.

La SEMERAP société publique locale

Un outil de gestion publique mutualisé efficace et performant, maîtrisé à 100 % par les élus des collectivités territoriales.



Dans le cadre de son plan stratégique 2017/2021, la SEMERAP se fixait pour objectif de mettre au cœur de l'activité excellence et amélioration permanente et notamment d'être une entreprise innovante reconnue pour sa rigueur, sa sobriété de gestion, sa performance dans le service rendu et sa forte réactivité.

Suite à la publication du rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (Eaufrance juin 2020), la SEMERAP démontre aujourd'hui toute la pertinence de la gestion publique de l'eau, en atteignant des niveaux de performance, sur tous les indicateurs, supérieurs à la moyenne française pour des territoires équivalents, tout en contenant sa rémunération en moyenne inférieure de 33 % aux autres délégataires.

Cela permet aux collectivités adhérentes de développer une politique patrimoniale plus ambitieuse que la moyenne nationale tout en contenant le prix de la facture d'eau.



La SEMERAP adhère à la médiation de l'eau (https://www.mediation-eau.fr). Cela permet à nos abonnés de bénéficier gratuitement des services du médiateur en cas de contentieux avec la SPL.

Le médiateur a publié un guide de recommandations à destination des usagers de l'eau et des services, téléchargeable sur le site Internet de la médiation. La SPL s'emploie à mettre en œuvre toutes les recommandations qui y figurent.

LA PERFORMANCE DE LA SEMERAP EN QUELQUES CHIFFRES

Prix des services publics

En moyenne, le **tarif global du service public de l'eau potable** est inférieur de 1 % aux tarifs pratiqués sur le territoire des collectivités métropolitaines de strates équivalentes. La part revenant à la SPL est en moyenne inférieure de 33 % à celle pratiquée sur des territoires équivalents par les autres délégataires. Elle est également inférieure de 26 % à la part moyenne revenant aux délégataires France Entière.



En moyenne, le tarif global du service public de l'assainissement est inférieur de 28 % aux tarifs pratiqués sur le territoire des collectivités métropolitaines de strates équivalentes. Il est inférieur de 5 % au tarif moyen sur France Entière.

La part revenant à la SPL est en moyenne inférieure de 48 % à celle pratiquée sur des territoires équivalents par les autres délégataires. Elle est également inférieure de 27 % à la part moyenne revenant aux délégataires France Entière.

Gestion des fuites

Les services publics de l'eau gérés par la SEMERAP sont tous plus performants en matière de gestion de fuite que la moyenne constatée France Entière. En particulier trois sont notés dans la catégorie d'excellence la plus performante (catégorie A1).



La mise en place du service de recherche de fuites et l'effort réalisé en matière de connaissance patrimoniale et de rapidité de réparation ont permis de faire progresser tous les services au moins d'une catégorie entre 2016 et 2019.

Indice de connaissance patrimoniale

Depuis décembre 2013, a été défini puis suivi au niveau national l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B). Cet indicateur intègre de nombreuses données. Il évalue sur une échelle de 0 à 120 à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

L'indice de connaissance patrimoniale pour les services d'eau potable exploités par la SEMERAP est supérieur de 10 points à la valeur moyenne de l'indice calculée France Entière.

Ce sont en particulier les plus petites collectivités qui bénéficient de cette performance du service, ce qui illustre pleinement l'intérêt de la SPL.

En moyenne, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées constaté sur le territoire sur lequel la SEMERAP intervient est supérieur de 16 points à la moyenne nationale.

Conformité microbiologique et physico-chimique AEP

100 % des analyses microbiologiques réalisées sur le territoire de la SEMERAP sont

conformes aux références réglementaires contre 98 % au niveau national. En moyenne 98 % des analyses physicochimiques réalisées sur le territoire de la SEMERAP sont conformes aux références réglementaires, taux identique à la moyenne nationale.

Réclamations des abonnés

En moyenne, le taux de réclamation sur le territoire sur lequel la SEMERAP intervient est légèrement inférieur à celui constaté au niveau national, à hauteur de

constaté au niveau national, à hauteur de 3,9 réclamations écrites pour 1000 abonnés.

Satisfaite de ces résultats mais consciente que des améliorations peuvent encore être apportées dans la qualité du service et la satisfaction de ses abonnés et de ses adhérents, la SEMERAP poursuit ses efforts afin de réaliser son objectif : être reconnue comme étant la meilleure entreprise en Auvergne dans le domaine de l'Eau.



Le Syndicat intercommunal de la

Basse-Limagne BasseLimagne



Le mot du Président

pour remercier très chaleureu-sement les délégués du SIAEP de la Basse-Limagne qui m'ont fait confiance et reconduit dans

L'eau n'est pas inépuisable. Il nous faut l'économiser mais aussi trouver de nouvelles ressources. Nous devons prendre conscience des mauvaises habitudes induites par

chasse d'eau à double débit, récupérer l'eau de pluie pour

Notre planète a beau être recouverte de 71 % d'océans, l'eau douce ne représente que 3 % de l'eau sur la Terre

ce domaine, il faut changer les mentalités, car un Français sur deux boit encore de l'eau en bouteille alors qu'elle tante de plastique. D'autres pistes sont à l'étude - et j'y

à rendre aux nouvelles générations une ressource indispensable à la vie.

Présentation des nouveaux élus

Le 22 septembre dernier, le Comité syndical était réuni en salle des fêtes de Luzillat afin de procéder à sa mise en place, à l'élection de son Président, des vice-présidents, des membres du Bureau et des différentes commissions.

Monsieur René LEMERLE, délégué de Billom Communauté, et seul candidat à sa succession, a été élu Président.

De gauche à droite : Alain BOUCHERAS, Jean-Pierre RUET, Nicole NENOT, René LEMERLE Guillaume DAUPHANT Gérard LANGLAIS



Les vice-présidents :

- 1er vice-président : Guillaume DAUPHANT, délégué de la communauté de communes Plaine Limagne et de Luzillat - En charge du suivi des travaux : génie civil, installations, réservoirs, château d'eau, ainsi que les travaux sur le réseau. Il lui appartiendra également de seconder le Président dans le suivi budgétaire et comptable.
- 2e vice-président : Alain BOUCHERAS, délégué de la communauté de communes Entre Dore et Allier (Joze) -En charge du SPANC, du suivi du Contrat Territorial et du projet de nouveaux captages à Tissonnières.
- 3° vice-présidente : Nicole NENOT, déléguée de la commune de Chauriat (Billom Communauté) – En charge de la sauvegarde de l'environnement, de la communication (bulletin d'information, site Internet, médias, publicités diverses...), et du partenariat avec l'association Vivre en

- 4º vice-président : Gérard LANGLAIS, délégué de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans – En charge du suivi des travaux d'entretien des réseaux et de la DUP d'Argnat.
- 5° vice-président : Jean-Pierre RUET, délégué de Clermont Auvergne Métropole (Lempdes) - En charge du suivi du contrat d'affermage SEMERAP, et de la mise en place d'une maîtrise d'œuvre interne au Syndicat.

Autres membres du bureau :

- Mme Amalia QUINTON, déléguée de Vertaizon (Billom Communauté).
- M. Aurélio MACIAN, délégué de Clermont Auvergne Métropole (Pont-du-Château),
- M. Daniel DUMAS, délégué de Billom (Billom Communauté),
- M. Philippe BEAL, délégué de Entre Dore et Allier (Lempty),
- Mme **Agathe DEMAS**, déléguée de Riom Limagne et Volcans (Lussat),
- M. Matéo MOREL, délégué de Plaine Limagne (Limons),
- M. Didier COMBES, délégué de Riom Limagne et Volcans (Entraigues),
- M. François CARMIER, délégué de Clermont Auvergne Métropole (Durtol),
- M. Luc LEVI ALVARES, délégué de Clermont Auvergne Métropole (Gerzat).

Recrutement

Suite au départ de son ancien responsable technique, le SIAEP de la Basse-Limagne a recruté au 1er juillet 2020 un nouvel agent, au grade d'ingénieur principal, Monsieur Nicolas MIALON.

Le personnel du Syndicat est désormais composé de :

- Madame Lætitia TOURGON Responsable administrative,
- Madame Nathalie LITSCHGY Secrétaire technique,
- Monsieur Nicolas MIALON Responsable technique du Syndicat, auquel nous souhaitons la bienvenue.

Travaux de distribution

- Le programme 2020 de travaux de renforcement des réseaux concerne les communes de Bort-l'Etang, Chas, Culhat, Espirat, Joze, Lempty, Luzillat, Moissat, Saint-Bonnet-Es-Allier, Saint-Ignat, Saint-Priest-Bramefant et Seychalles. Le montant total de ce projet de ce programme de travaux s'élève à environ 1 500 000 € HT. Depuis la fin de la concession, ce programme de travaux est intégralement élaboré et financé par le Syndicat, avec le concours du conseil départemental du Puy-de-Dôme qui subventionne une partie des travaux à hauteur de 200 000 €.
- Le programme 2021 de travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux dans diverses communes est en cours d'élaboration et sera soumis au vote du comité syndical d'octobre 2020.

Travaux de réhabilitation de réservoirs

Parallèlement à son programme annuel de travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux, le SIAEP de la Basse-Limagne réalise des travaux de réhabilitation sur ses réservoirs. En 2020, les travaux de réhabilitation, d'étanchéité et d'aménagements divers (Marché ETANDEX de 450 000 € HT), ainsi que les travaux d'équipements hydrauliques, électromécaniques et télégestion (Marché EIFFAGE de 295 000 € HT) sont maintenant terminés.

Travaux de contournement des pistes de l'aéroport d'Aulnat

Afin d'éviter les risques en cas de fuite sur la conduite d'adduction Ø 200 qui passe sous les pistes de l'aéroport d'Aulnat, le Syndicat mixte de l'Aéroport, l'Aéroport d'Aulnat et le Syndicat de la Basse-Limagne ont décidé en 2019 de supprimer la traversée des pistes et de mettre en place une nouvelle canalisation contournant par l'est l'aéroport. Ces travaux se sont terminés en avril 2020. Comme prévu, 50 % des dépenses (travaux et maîtrise d'œuvre), d'environ 1 300 000 € TTC ont été pris en charge par le Syndicat mixte de l'Aéroport.



Sectorisation: supervision et pré-localisateurs acoustiques

Afin d'optimiser la recherche de fuites et d'assurer une meilleure gestion de son réseau d'eau potable, le syndicat a lancé un vaste programme de 1 400 000 € HT, subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et le conseil départemental, comprenant :

- Le remplacement de 120 compteurs de sectorisation, anciens et mal dimensionnés (marché SEMERAP de 880 000 € HT),
- La mise en place d'une nouvelle supervision (marché SCATE de 120 000 € HT),
- La fourniture et pose de 1 130 pré-localisateurs acoustiques (marché PUM PLASTIQUES de 380 000 € HT Le projet s'est terminé en juin 2020.

Nous contacter

Laetitia TOURGON / **Nathalie LITSCHGY**

38, Les Fours à Chaux - Joze (63350)

Tél.: 04 73 68 62 33

Mail: siaep.basse-limagne@wanadoo.fr Internet: www.syndicat-basse-limagne.fr

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 16h



Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la

Plaine de Riom



L'édito du Président

L'eau est un bien précieux indispensable, c'est la baso de la vie.

La gestion de l'eau va représenter un enjeu de société majeur dans les années à venir. Le changement climatique, avec des étés de plus

en plus chauds et secs, combiné à des hivers qui ne permettent pas toujours de recharger convenablement les nappes, va nous obliger à améliorer de façon significative le rendement de nos réseaux en limitant au maximum les pertes d'eau.

Les travaux de sectorisation en cours permettront de localiser, avec plus de précision, les fuites et ainsi d'intervenir plus rapidement.

Le programme annuel de travaux de renouvellement des conduites et des branchements dont le montant

a été multiplié par 5 entre 2015 et 2020, représente un effort financier important mais indispensable pour rehausser la performance du réseau d'eau potable.

Le retard pris pendant les années de concession se retrouve aussi sur le champ captant de la nappe alluviale de l'Allier. Des travaux importants sont en cours pour améliorer les performances des puits et la qualité de l'eau.

C'est aussi l'entretien des différents ouvrages et notam ment l'étanchéité des réservoirs et les mises aux norme de sécurité pour l'accessibilité.

Nous devons continuer à fournir de l'eau de qualité, en quantité suffisante pour nos 15 000 abonnés, tout en maintenant un prix abordable. Pour rappel, le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 2015.

Le Président - Pierre Boutet

Un nouveau bureau syndical

Le mercredi 16 septembre 2020, le comité syndical, nouvellement élu, s'est réuni afin de procéder à l'élection de son nouveau bureau. Celui-ci se compose du Président, de 6 vice-présidents, d'un secrétaire et de 7 membres.

- M. Pierre Boutet, Président
- M. Jean-Jacques Mathillon, 1er vice-président
- M. Jacques Potignat, 2^e vice-président
- M. Eugène Chassagne, 3e vice-président
- M. Daniel Labbe, 4e vice-président

- M. Antonio Marques, 5^e vice-président
- Mme **Patricia Mekadem**, 6e vice-présidente
- M. Didier Imbert. Secrétaire
- M. David Arnaud, membre du bureau
- M. Bruno Corbin, membre du bureau
- M. Gilles Dolat, membre du bureau
- M. **Gérard Dubois**, membre du bureau
- Mme Régine Ganot, membre du bureau
- Mme Julie Loup, membre du bureau
- Mme Pascale Pineau, membre du bureau



Le programme de travaux 2021 de renouvellement des conduites et des branchements

Le programme prévisionnel de travaux 2021 s'élève à environ 1 300 000 € HT hors maîtrise d'œuvre.

Il concerne les communes de Beauregard-Vendon, Chappes, Châtel-Guyon, Davayat, Ennezat, Enval, Méné-



Travaux 2020 à Ennezat, rue du Docteur Bassin (Source Egis-Eau).

Les autres travaux en cours

La sectorisation des réseaux

L'installation de 18 chambres de comptage et de 59 points de comptage (débitmètres) avec équipement de télégestion sur l'ensemble du réseau va permettre, en localisant plus rapidement les fuites, d'améliorer de manière significative le rendement de celui-ci.

Le champ captant

D'importants travaux sont en cours d'achèvement sur le champ captant du Confluent Dore-Allier :

- Régénération des drains des puits
- Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des puits de captage
- Restauration des paliers
- Débroussaillage et pose de clôtures en limite des périmètres de protection immédiat des captages



trol, Prompsat, Randan, Saint-Bonnet-près-Riom, Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Ce programme est établi en fonction des demandes des mairies lorsqu'elles ont des programmes de voirie et de la Semerap en cas de fuites récurrentes sur le réseau.

Les programmes de travaux annuels bénéficient d'une subvention du conseil départemental, à hauteur de 25 % pour un montant de travaux plafonné à 800 000 € HT.



Travaux 2020 à Ménétrol Rue des Charmes (source Egis-Eau).

Programme de restauration des réservoirs

Le syndicat poursuit son programme de remise aux normes des réservoirs :

- Étanchéité des cuves et des toitures
- Mise aux normes de sécurité et accessibilité
- Renouvellement électromécanique

Nous contacter

Le secrétariat

Centre d'exploitation les Fours à Chaux,

route d'Entraigues, 63350 Joze

Tél.: **04 73 70 74 30**

Mail: siaepplainederiom@gmail.com

Horaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **9h** à **16h30**. Siège social : mairie – 63200 Cheix-sur-Morge

Le Syndicat Intercommunal Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand

SIAREC

Nouveaux chantiers, transfert des bureaux dans des locaux plus grands, nouveau comité syndical, le SIAREC continue sa croisssance.

Le Syndicat d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand a été créé en 1975 pour transporter et traiter les eaux usées des communes de : Chauriat, Chavaroux, Dallet, Lempdes, Lussat, Malintrat, Les Martresd'Artière, Mezel, Pont-du-Château, Saint-Bonnet-les-Allier, Vertaizon.

Le réseau de transport, construit entre 1975 et 1980 se compose de 10 postes de relevage, de 29 119 ml de réseau d'eaux usées en gravitaire, et de 14 665 ml de réseau de refoulement, soit un total de 43 774 ml.

La station des Madeleines, à Pont-du-Château, a été mise en service en 1981. Seule la commune de Chauriat n'avait pu y être raccordée, son réseau unitaire ayant trop d'eaux parasites. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de construire une lagune à Chauriat. La lagune a été mise en service en 1989. Depuis, les travaux de mise en séparatif des réseaux EP/EU entrepris sur la commune ont permis de déconnecter la lagune, afin de rejoindre la station d'épuration des Madeleines. Opération effectuée en septembre 2020.

Suite à l'étude diagnostique sur le réseau syndical, de nombreux travaux ont été entrepris, entre les années 2000 et 2004, afin de remettre à niveau les équipements sur les postes de relevage et les canalisations.

Les travaux de mise aux normes de la station des Madeleines ont été réalisés entre 2004 et 2005. Ils ont permis :

- la création d'un nouveau bassin d'aération
- la construction d'un deuxième clarificateur
- le doublement de la filière boues

- la construction d'un hangar pour le stockage des boues
- la transformation de l'ancien bassin d'aération, reconverti en bassin de rétention.

À partir du 1^{er} janvier 2006, le SIAREC a mis en place le SPANC.

Fin 2008, l'étude de zonage sur l'ensemble du périmètre du syndicat initial a été validée.

Au 1^{er} janvier 2009, l'ensemble des communes ont transféré la compétence assainissement au syndicat. Un service a été créé pour conseiller les élus des communes au niveau technique et administratif. Le réseau de collecte se compose de :

- 8 postes de refoulement
- 83 465 ml de réseaux unitaires
- 135 022 ml de réseaux d'eaux usées en gravitaire
- 551 ml de réseau de refoulement

L'ensemble du réseau de collecte représente 217 038 ml (données 2018)

En mai 2010, l'étude diagnostique sur les réseaux communaux d'assainissement est achevée.

Sur le périmètre du syndicat initial, le service est géré en délégation de service public, par un contrat d'affermage confié à la SEMERAP qui en assure l'exploitation. Le syndicat prend à sa charge les études et les travaux.

Pour répondre aux orientations de la loi NOTRE, le syndicat a engagé une extension de son périmètre, notamment sur le territoire de Billom Communauté.

Ont adhéré au syndicat : • En 2018 les communes

- En 2018, les communes de : Billom, Montmorin, Pérignat-Es-Allier et Saint-Julien-de-Coppel.
- En 2019 : Chas, Espirat, Fayet-le-Château, Mauzun, Neuville, Saint-Jean des Ollières et Vassel .
- En 2020 : Bouzel et Saint-Dier d'Auvergne.

L'ensemble des équipements transférés au syndicat se compose de :

- 8 postes de refoulement
- 36 363 ml de réseaux unitaires
- 69 943 ml de réseaux d'eaux usées
- 1 station d'épuration type à boues activées : Billom, Saint-Dier.
- 4 stations d'épuration type lits bactériens : Chas, Espirat, Saint-Julien-de-Coppel, Vassel.
- 10 stations d'épuration type filtre à sable planté de roseaux : Bouzel, Mauzun, Montmorin(2), Neuville-Saint-Dier(2), Saint Jean des Ollières(3).
- 4 stations d'épuration type filtre à sable : Fayet-le-Château(3), Saint-Jean des Olliéres.

La gestion des nouvelles communes adhérentes est gérée soit en délégation de service public, soit en prestation de service. Dans le cadre du développement du syndicat, les bureaux en location à Pont-du-Château n'étant plus adaptés, il a été décidé de construire de nouveaux locaux sur la zone d'activités des Littes, à Mur-sur-Allier. Le transfert dans les nouveaux locaux a été effectué début août 2020.

Local du SIAREC.



Le comité syndical pour l'assainissement collectif est composé de 39 délégués :

- 23 pour les communes de Billom Communauté (Billom Communauté n'a pas la compétence assainissement collectif), pour une population de 20 927h
- 8 pour Clermont Auvergne Métropole, pour une population de 19 850h
- 8 pour Riom Limagne et Volcans, pour une population de 4 752h

Le comité syndical pour l'assainissement non collectif est composé de 6 délégués :

- 2 pour Clermont Auvergne Métropole
- 2 pour Billom Communauté
- 2 pour Riom Limagne et Volcans

Après la désignation par les Conseils Municipaux des nouveaux délégués au syndicat, celui-ci s'est réuni, le 9 septembre, pour le renouvellement du bureau. Maurice Deschamps a été reconduit au poste de Président.



Le président du SIAREC : Maurice Deschamps

Le bureau se compose de :

- 2 vice-présidents représentant Billom communauté
- 2 vice-présidents représentant Clermont Auvergne Métropole
- 2 vice-présidents représentant Riom Limagne Volcans
- 1 secrétaire
- 4 membres

Nous contacter

Lucie SQALLI

Secrétaire technique du Syndicat

1, allée du Bitume – 63430 Pont-du-Château

Tél.: **04 73 83 47 80** Fax: **04 73 83 47 26**

 $\label{eq:mail:siarec.pontechnique} \mbox{Mail:siarec.pontechnique@wanadoo.fr}$

LES PRÉSIDENTS DU SYNDICATS DEPUIS SA CRÉATION

Monsieur Guy RAMBERT (Pont-du-Château) du 23 juin 1975 au 28 avril 1983
Monsieur Guy BEGIN (Lempdes) du 29 avril 1983 au 17 février 1984
Monsieur Bernard CHEVANET (Dallet) du 18 février 1984 au 26 juillet 1995
Monsieur Paul ARCHIMBAUD (Vertaizon) du 27 juillet 1995 au 23 octobre 2000
Monsieur Maurice DESCHAMPS (Chauriat) depuis le 24 octobre 2000

Riom Limagne et volcans communauté d'aggluée avolcans

Votre communauté d'agglomération fait peau neuve et devient la nouvelle autorité organisatrice.



Le mot du Président

Depuis janvier 2020, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est désor mais l'autorité organisatrice pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement pou près de 70 000 habitants, que nous gérons soit directement, soit par des syndicats auxquels nous adhérons, soit avec des partenaires comme la Semerap.

Avec un objectif clair : améliorer le niveau de service et optimiser les tarifs pour un service public performant et respectueux de la ressource en eau, conformément à notre Plan clima air-énergie et territoire (PCAET).

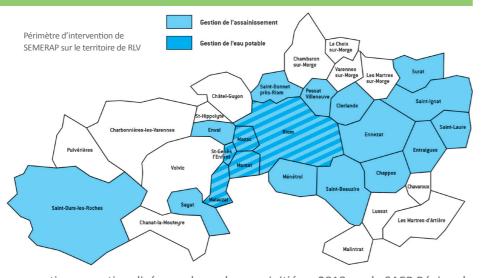
La Semerap occupe une place importante dans l'exploitation des services de l'eau puisqu'elle agit pour le compte de l'agglomération auprès de 45 000 habitants.

Mon souhait est que l'exercice par RLV de ces nouvelles compétences se fasse en concertation étroite avec les territoires, pour offrir un service public de qualité et de proximité.

Le Président - Frédéric Ronnichon

Dans le cadre de la loi NOTRe de 2015, les compétences « alimentation en eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines » ont été transférées à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) le 1er janvier 2020. RLV a souhaité poursuivre les interventions de la Semerap auprès de 18 de ses 31 communes. Les recettes issues des factures d'eau et d'assainissement et les dépenses de travaux sont désormais assumées par RLV. En effet, nouvelle autorité organisatrice, RLV décide, en concertation avec les communes, des axes stratégiques pour la gestion de ces compétences. Les tarifs appliqués en 2019 par les communes ont été conservés en 2020, afin de minimiser les changements pour les usagers.

En 2020, plus de 6 millions d'euros ont été investis par RLV dans une centaine d'opérations de travaux sur des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales. L'objectif est une



gestion rationalisée de la ressource en eau et la préservation du milieu naturel, récepteur des eaux usées épurées.

Zoom sur une opération innovante

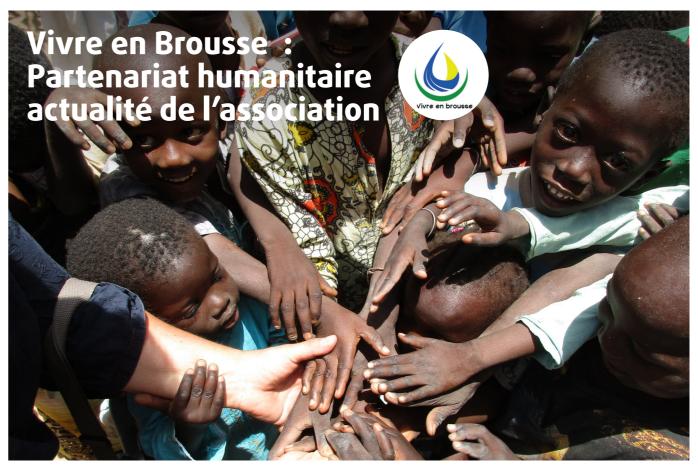
En début d'année, une microcentrale hydroélectrique a été installée entre l'usine de production d'eau potable du Goulet et le réservoir du Chancet à Volvic. Cette unité tire profit du dénivelé de 120 m existant pour produire de l'électricité issue de l'énergie hydraulique. Ce projet,

initié en 2018 par le SAEP Région de Riom, a été entrepris en partenariat avec le cabinet Merlin.

Le réservoir du Chancet alimente les communes de Riom, Mozac, Marsat et de Saint-Genest-l'Enfant à Malauzat.



Microcentrale hydroélectrique au Réservoir du Chancet



Après un arrêt des chantiers pendant le confinement,

les travaux avec l'association reprennent de plus belle.

Cette année 2020 est à l'échelon mondial une année très particulière avec cette pandémie qui n'a pas non plus épargné le Sénégal.

Comme en France dès le début du mois de mars, un confinement à été mis en place et les déplacements ont été limités. De ce fait, nos activités ont été stoppées net et ont seulement repris en août.

Les installations de pompage solaire ont bénéficié d'une maintenance et la puissance de pompage a été augmentée par l'ajout de panneaux photovoltaïques et changement de pompes.

Un nouveau forage à Nyaniar (110 m de profondeur) a été fait en remplacement du forage initial moins profond (56 m) victime d'infiltrations d'eau salée dans cette nappe d'eau.

Tous ces travaux permettent d'assurer au mieux l'alimentation en eau potable des villages et des périmètres maraîchers.

En janvier, nous avons bénéficié du don d'un nouveau container de matériel médical offert par PHAMM, à destination des dispensaires de la commune de Sandiara. Les quelques dons reçus nous ont permis de financer la rénovation d'une salle d'examen où l'échographe (acheté suite à l'opération Puycanard organisé par les clubs Rotary puydômois), a été installé. Nous avons expédié dans ce container de nombreux cartons de livres et de jouets recueillis par les jeunes du club Interact de Saint-Gervais, offerts aux écoles de Soussane et Mbackombel.

Le pompage solaire.





La distribution des jouets et livres à l'école de Soussane

Au cours du mois de janvier, nous avons accompagné une délégation du VALTOM et du SBA à Sandiara, dans le cadre des partenariats que ces structures ont signé avec la commune.

Nous souhaitons pouvoir poursuivre nos actions dans le domaine de l'accès à l'eau, mais aussi dans ceux de la santé et de l'éducation grâce aux dons que vous pouvez nous adresser, à l'adresse suivante : Vivre en brousse – 63 route de Volvic – 63410 PAUGNAT (dons déductibles à 66 %).

Secteur d'activités de la SEMERAP

